

Résumé de la déclaration prouvant que le plan du conspirateur de Robespierre était lié avec celui des Anglais, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794)

#### Citer ce document / Cite this document :

Résumé de la déclaration prouvant que le plan du conspirateur de Robespierre était lié avec celui des Anglais, lors de la séance du 4 vendémiaire an III (25 septembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVIII - Du 3 vendémiaire au 17 vendémiaire an III (24 septembre au 8 octobre 1794) Paris : CNRS éditions, 1994. p. 61;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1994\_num\_98\_1\_16534\_t1\_0061\_0000\_5

Fichier pdf généré le 07/10/2019



BREARD, au nom du comité de Salut public, a donné connoissance des prises suivantes (94):

### Courrier du 22 fructidor

Prises faites par la frégate l'Unité Un navire anglais de 120 tonneaux, chargé de bled, entré à Saint-Sébastien;

Une corvette espagnole, de 6 canons, percée à 12.

Un navire espagnol coulé.

Idem, à Brest

Un navire de 200 tonneaux, allant à la Corogne, avec un chargement de fer, pris par la frégate *la Tribune*.

### Courrier du 27 fructidor

Prise entrée au port de Lorient Un navire de 120 tonneaux, chargé de farine, morue, huile de baleine et chandelle, pour l'Espagne.

Idem, à Calais

Un navire chargé de 86 lastes de bled, pour Lisbonne, pris par la canonnière la Chiffonne.

#### Courier du 29 fructidor

Prises entrées à Brest

Un navire anglais, de 90 tonneaux, chargé de diverses marchandises pour l'Espagne, pris par la frégate *la Résolue*.

Un navire de 208 tonneaux, chargé de bois de construction, pris par *idem*.

## Du 29 fructidor

Prise entrée à Lorient

Un navire anglais, de 350 tonneaux, chargé d'étoffes et de soieries.

## Courrier du 30 fructidor

Prises entrées à Rochefort

Un navire portugais, de 500 tonneaux, chargé de sucre, tabac et eau-de-vie, pris par la corvette *le Jacobin*.

Un navire chargé de bled et farine, pris par idem.

Courrier du cinquième jour complémentaire

Prises entrées à Lorient

Un navire anglais, armé de 20 canons, allant à la traite des noirs.

Un *idem*, de 300 tonneaux, chargé de sucre et café, pris par la frégate *la Tribune*.

Un idem, de 450 tonneaux, chargé de sucre et café, pris par la frégate la Cocarde nationale

Un navire, chargé de 1900 quarts de harengs, 1500 barils de bœuf salé, et 95 milliers de chanvre du Nord, pris par la frégate *la Gloire*.

Nota. La même frégate a pris un bâtiment anglais, de 400 tonneaux, armé de 20 canons, dont la cargaison est évaluée à 70 mille livres sterling. Plus, un bâtiment anglais coulé par *idem*.

## Courrier du premier vendémiaire

Prises entrées à Brest

Un navire allant à la Corogne, chargé de bois de construction, fer et filasse, pris par la frégate *la Républicaine*.

Un navire hollandais de 500 tonneaux, armé de 4 canons, pris par la frégate *l'Insurgente*.

Prises entrées à Rochefort

Un navire chargé de morue verte, pris par la frégate la Railleuse.

Un navire anglais pris par l'aviso le Lazouski.

#### Courrier du 2 vendémiaire

Prises entrées à Brest

Un navire anglais de 500 tonneaux, chargé de bled pour l'Espagne, pris par la frégate *la Fidelle*.

Un navire de 350 tonneaux, chargé de farine et bled, pris par la corvette *la Jacobine*.

Idem, à Lorient

Un navire chargé de bled pour l'Espagne, pris par la frégate *la Fraternité*.

Prise entrée à Morlaix

Un navire anglais de 200 tonneaux, armé de deux pierriers, chargé de diverses marchandises, pris par la frégate *la Surveillante*.

Total des prises

Vingt-cinq bâtimens entrés dans les ports. Cinq bâtiments coulés.

# **59**

On annonce, au nom du même comité, qu'il y a été remis une déclaration par écrit, donnant des développements à la conjuration de Robespierre, et qui prouve que le plan de ce conspirateur était lié avec celui des Anglais, pour faire rentrer le peuple français sous le joug d'un tyran.

La Convention nationale ordonne que la déclaration dont il s'agit sera insérée au bulletin de correspondance (95).

BREARD donne ensuite lecture de la déclaration suivante, de Paris, le 5<sup>e</sup> sans-culottide (96):

(95) P.-V., XLVI, 95. Décret attribué à Bréard, rapporteur. (96) Moniteur, XXII, 69; Bull., 4 vend. (suppl. 2); Débats, n° 734, 49; mention dans Ann. Patr., n° 633; F. de la Républ., n° 5; Gazette Fr., n° 998; J. Mont., n° 149, 150; J. Paris, n° 5; J. Perlet, n° 732; J. Univ., n° 1766; Mess. Soir., n° 769; M. U., XLIV, 56-57; Rép., n° 5.